

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 13 décembre 2021  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Sylvie Pilon à la suite de son décès.
- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Christine Comtois à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAL

- 10.06** Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues les 25 novembre à 18 h et 6 décembre 2021 à 13 h et de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2021 à 19 h

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.07** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021.  
1212363113

## 12 – Orientation

### ACCORD DE PRINCIPE

- 12.01** Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc de Taishan au nouveau parc de quartier qui sera aménagé par l'arrondissement de LaSalle sur le lot 5 536 725, à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond, afin de rendre hommage aux nombreux LaSallois et Montréalais originaires de ce district du sud de la Chine et pour souligner le pacte d'amitié qui lie LaSalle et la ville de Taishan depuis 2018.  
1217405016

## 15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Reconnaissance de l'importance du loisir public
- 15.02** Déclaration des membres du conseil d'arrondissement élus le 7 novembre 2021 à l'effet qu'ils sont adéquatement protégés contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.
- 15.03** Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement  
1217405015

## 20 – Affaires contractuelles

### CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin Inc. pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre 699623. - Dépense totale de 913 418,89 \$ taxes incluses (contrat : 739 289,25 - contingences: 110 893,39 \$ - incidences: 63 236,25 \$)  
1210269017

### SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

- 20.02** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 1 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.  
1219309007
- 20.03** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.  
1219309006

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.04** Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022, dans le cadre du programme « soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.  
1218823008
- 20.05** Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.  
1219309009
- 20.06** Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation d'un calendrier 2022.  
1219309008
- 20.07** Accorder une contribution financière de 400 \$ à la LaSalloise Jorden Savoury pour sa participation au Championnat d'athlétisme The Flanders Cup en Belgique en août 2021.  
1217817004

## **30 – Administration et finances**

### NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

- 30.01** \*\*
- 30.02** Nomination des membres du comité préparatoire pour les mois de janvier à avril 2022.  
1217405017
- 30.03** Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022.  
1217405012
- 30.04** Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.  
1217405018
- 30.05** Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour l'année 2022.  
1217405011
- 30.06** Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour l'année 2022.  
1217405009
- 30.07** Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour l'année 2022.  
1217405010
- 30.08** Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour l'année 2022.  
1217405005
- 30.09** Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour l'année 2022.  
1217405008

**30.10** Désignation de M. le conseiller Michel Noel pour l'année 2022.  
1217405006

**30.11** Désignation de M. le conseiller Benoit Auger pour l'année 2022.  
1217405007

#### DÉCLARATION / ÉVÉNEMENT

**30.12** Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.  
1217405013

#### ADMINISTRATION - DIRECTIVE / PROCÉDURE

**30.13** Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.  
1218157005

#### ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

**30.14** Autoriser l'activité de financement de distribution de breuvages de l'Association du hockey mineur de LaSalle (Les Cyclones) à l'aréna Jacques-Lemaire du 8 janvier au 13 mars 2022.  
1217817003

#### REDDITION DE COMPTES

**30.15** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 novembre au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021.  
1213035013

## **40 – Réglementation**

#### ADOPTION

**40.01** Adoption du règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.  
1213035010

#### DÉROGATION MINEURE

**40.02** Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment industriel situé au 7070, rue St-Patrick, afin d'autoriser en cour avant, deux conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque et un espace de remisage de déchets alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, les conteneurs en cour avant sont interdits et qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets.  
1212363119

**40.03** Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 7852, boulevard Champlain, afin d'autoriser un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, l'empiètement maximal pour un auvent en cour latérale est de un (1) mètre

1212363120

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cours latérales, d'un bâtiment industriel situé au 7070, Saint-Patrick

1212363118

**40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1001 à 1013, rue Jacqueline-Sicotte

1212363117

**40.06** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1019 à 1035, rue Jacqueline-Sicotte

1212363116

**40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'un bâtiment mixte situé au 6780 à 6788, boul. Newman

1212363115

**40.08** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'une habitation multifamiliale située au 6760 boul. Newman

1212363114

### **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1216456009

### **60 – Information**

**60.01** Dépôt de rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

### **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1212363113**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1212363113

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1217405016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc de Taishan au nouveau parc de quartier qui sera aménagé par l'arrondissement de LaSalle sur le lot 5 536 725, à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond, afin de rendre hommage aux nombreux LaSallois et Montréalais originaires de ce district du sud de la Chine et pour souligner le pacte d'amitié qui lie LaSalle et la ville de Taishan depuis 2018.

De recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc de Taishan au nouveau parc de quartier qui sera aménagé par l'arrondissement de LaSalle sur le lot 5 536 725, à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond, afin de rendre hommage aux nombreux LaSallois et Montréalais originaires de ce district du sud de la Chine et pour souligner le pacte d'amitié qui lie LaSalle et la ville de Taishan depuis 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-03 11:31

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217405016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc de Taishan au nouveau parc de quartier qui sera aménagé par l'arrondissement de LaSalle sur le lot 5 536 725, à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond, afin de rendre hommage aux nombreux LaSallois et Montréalais originaires de ce district du sud de la Chine et pour souligner le pacte d'amitié qui lie LaSalle et la ville de Taishan depuis 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle compte une importante communauté d'origine chinoise. Lors du recensement de 2016, il y avait plus de 3 250 LaSallois d'origine chinoise, soit 4,2 % de la population en général et 8,1 % de la population immigrante, et les langues chinoises venaient au 4<sup>e</sup> rang des langues parlées à la maison, après le français, l'anglais et l'italien. Les citoyens d'origine chinoise sont en voie de faire de LaSalle l'une de leurs communautés les plus importantes et dynamiques de la région de Montréal, après Brossard.

De nombreux membres de la communauté chinoise de LaSalle sont originaires de la ville de Taishan et de sa région. D'ailleurs, on estime que 75 % de tous les Chinois expatriés jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle provenaient de la région de Taishan. Une grande partie de cette communauté habite le quartier Angrignon, nouveau secteur résidentiel aménagé depuis 2010 au croisement des boulevards Newman et Angrignon. Plus de la moitié des résidents du quartier Angrignon sont d'origine chinoise. C'est au cœur de ce secteur que l'arrondissement de LaSalle doit aménager un nouveau parc de quartier, à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond.

Au niveau culturel, plusieurs LaSallois d'origine chinoise sont membres d'associations ou de regroupements voués à la préservation et à la diffusion de la culture chinoise, dont le Centre culturel chinois du Canada.

Au niveau économique, en septembre 2018 avait lieu le lancement de l'association Jiangmen Xinhui et de la Chambre de commerce du Québec, afin de renforcer les liens économiques entre Montréal et Jiangmen, grande ville près de Taishan, dont elle est la préfecture. La mairesse d'arrondissement de LaSalle, Manon Barbe, avait été invitée à cet événement à titre de mairesse de l'une des principales communautés chinoises de la région de Montréal.

Enfin, en octobre 2018, une délégation de l'arrondissement de LaSalle s'est rendue à Taishan afin de prendre contact avec les autorités locales et de participer à des manifestations culturelles. Le 19 octobre 2018, la mairesse d'arrondissement de l'époque, Manon Barbe, a signé un pacte d'amitié avec son homologue Xie Shaomou, maire de Taishan.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0448 : Autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel. (1180577004)

### **DESCRIPTION**

Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc de Taishan au nouveau parc de quartier qui sera aménagé par l'arrondissement de LaSalle à l'angle des rues Allard et Viola-Desmond (lot 5 536 725 du cadastre du Québec).

### **JUSTIFICATION**

Nommer le parc de Taishan permettra :

- De souligner le pacte d'amitié qui lie l'arrondissement de LaSalle et la ville de Taishan depuis octobre 2018;
- De souligner la présence d'une importante communauté d'origine chinoise, à LaSalle en général et dans le quartier Angrignon en particulier, quartier au cœur duquel ce nouveau parc sera aménagé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette désignation toponymique souligne les liens d'amitié et d'échange culturel entre les membres des deux collectivités.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fois le projet de désignation toponymique adopté par le conseil municipale de Montréal, cette désignation toponymique fera l'objet d'une opération de communication. Une fois le parc aménagé, celui-ci fera l'objet d'une inauguration officielle, possiblement en présence d'une délégation de la ville de Taishan.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2021 : dépôt d'un formulaire de demande officielle au comité de toponymie de

Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-03



**Dossier # : 1217405015**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Conformément aux articles 358 et suivants de la LERM, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Josée Troilo  
Mme Daniela Romano  
M. Benoit Auger  
M. Michel Noel

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-03 11:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément aux articles 358 et suivants de la LERM, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 200447

**DESCRIPTION**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Josée Troilo  
Mme Daniela Romano  
M. Benoit Auger  
M. Michel Noel

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-11-24



**Dossier # : 1210269017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin Inc. pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre 699623. – Dépense totale de 913 418,89 \$ taxes incluses (contrat : 739 289,25 - contingences: 110 893,39 \$ - incidences: 63 236,25 \$)

D'autoriser une dépense maximale de 913 418,89 \$ taxes incluses (contrat : 739 289,25 - contingences: 110 893,39 \$ - incidences: 63 236,25 \$), pour des services professionnels pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Riopel Dion St-Martin Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 699623 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 739 289,25 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 17:23

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210269017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin Inc. pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre 699623. – Dépense totale de 913 418,89 \$ taxes incluses (contrat : 739 289,25 - contingences: 110 893,39 \$ - incidences: 63 236,25 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le complexe aquatique Michel-Leduc est un édifice construit entre 1991 et 1996. L'édifice héberge entre autres, deux bassins pour la natation. Le premier bassin de 18 mètres a une fonction ludique avec une entrée plage, deux glissades d'eau, un bain à remous et un champignon géant. Le second bassin de 50 mètres a six corridors de nage muni d'un pont mobile qui permet la séparation du bassin en deux.

L'arrondissement a effectué une évaluation technique de cet édifice en mars 2016, relativement à l'architecture, la structure, la mécanique, l'hydraulicité-filtration-traitement d'eau et l'électricité. Ce rapport a mis en évidence que plusieurs des composantes du complexe aquatique ont atteint leur durée de vie utile. Le projet vise des travaux de maintien d'actifs, de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle en misant sur le remplacement des composantes vétustes et désuètes.

Cette évaluation technique faite a permis de réaliser un inventaire des déficiences ainsi que les actions correctives nécessaires sur un horizon temporel de 5 ans avec une estimation des coûts. Une première phase de travaux de rénovation a été faite en 2017 en ciblant surtout les interventions urgentes. De plus, des travaux de rénovation de trois vestiaires du complexe ont été réalisés en 2018 et 2019.

Afin de poursuivre les recommandations de l'évaluation technique de 2016, une deuxième phase de travaux s'impose pour effectuer les interventions à moyen et long terme.

Une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal – Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour obtenir du financement dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes, pour la période 2021-2025. Ce programme est financé à 100 % par la ville centre. Cette dernière a approuvé un montant maximal de 6 999 000,00 \$, taxes incluses, pour ce projet.

Un appel d'offres public a été lancé le 8 octobre 2021 pour des services professionnels pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au

complexe aquatique Michel-Leduc. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 38 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 16 novembre 2021 à 13 h 30.

Quatre addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0140** - 6 avril 2021 : D'autoriser le dépôt du projet de réfection du Complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25) et d'adhérer aux objectifs du programme et en respecter les modalités de celui-ci soit assurer sa participation au budget d'immobilisation, assumer les frais d'exploitation, donner accès à leurs installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents, affecter annuellement un budget adéquat pour l'entretien et le maintien de l'équipement et s'engager à ce que la vocation de l'équipement soit maintenue pour une période minimale de dix ans.

**CE21 1231** - 07 juillet 2021 : De prendre acte de la liste des six projets d'arrondissements priorités et bénéficiant d'une aide financière de 30,1 M\$ à la suite de l'appel de projets du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025.

### **SMCE218074001 - 3 février 2021**

Mandat d'exécution - Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025.

## **DESCRIPTION**

Le mandat comprend principalement les services suivants :

§ Faire les relevés de l'existant;

§ Préparer les plans et devis pour les travaux suivants :

- Réfection de la toiture;
- Réparations ponctuelles pour refaire l'étanchéité du revêtement extérieur;
- Réparation de tremplins;
- Remplacement des estrades :
- Réparations ponctuelles des bassins de piscines;
- Remplacement des plates-formes glissières et réfections des escaliers;
- Remplacement du pont mobile du bassin de 50 mètres;
- Améliorer l'accès par l'entrée principale;
- Remplacement des portes extérieures problématiques;
- Travaux d'aménagement extérieur pour les sorties d'urgence;
- Remplacement de systèmes de filtration de deux bassins;

- Remplacement de divers systèmes de ventilation et climatisation;
- Remplacement des chauffe-eau par des chauffe-eau à haute efficacité;
- Mise aux normes de l'entrée d'eau pour gicleurs;
- Remplacement d'une section du drain principal;
- Compléter le branchement au système de contrôle centralisé des équipements de mécanique de bâtiment importants;
- Divers autres travaux de réparation et mise aux normes;
- Autres travaux demandés par l'arrondissement ou recommandés par les professionnels suite aux relevés du bâtiment.

§ Fournir le support nécessaire pour l'appel d'offres;

§ Surveillance des travaux selon les besoins;

§ Coordonner les réunions de chantier et rédiger les minutes de réunion;

§ Valider et approuver les certificats de paiement;

§ Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences;

§ Fournir les plans tels que construits (TQC).

## **JUSTIFICATION**

Huit (8) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires une seule soumission reçue a obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, l'enveloppe contenant le prix soumissionné de la firme a été ouverte.

À la suite de l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission est inférieur de 3,49 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Riopel Dion St-Martin Inc , seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 913 418,89 \$ taxes incluses.

Des contingences de 15 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 110 893,39 \$, taxes incluses.

Un montant de 63 236,25 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire et autres services ou expertises techniques ou professionnels.

La dépense totale à autoriser de 834 073,20 \$ net de ristourne sera financée par le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, période 2021-2025, par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 21-002.

La dépense est assumée à 100 % par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

	2021	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
<b>56700 - Programme de réfection de bâtiments</b>	-	584	125	125	-	834

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est présenté ci-dessous :

PHASES	DATES JALONS
Octroi du contrat de services professionnels	Décembre 2021
Démarrage du Projet	Décembre 2021
Phase N° 1 – Planification (relevés, inventaires et études)	Janvier-Février 2022
Phase N° 2 – Concept/Esquisse	28 février 2022

Phase N° 2 – Concept/Préliminaire	31 mars 2022
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 30 %)	18 mai 2022
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 50 %)	30 juin 2022
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 90 %)	31 août 2022
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres finaux (avancement 100 %)	30 septembre 2022
Période d’appel d’offres – Travaux	Octobre 2022
Octroi du contrat de construction	Décembre 2022
Phase N° 4 – Exécution des travaux	À partir d’avril 2023 (la durée est à déterminer en collaboration avec l’Adjudicataire)
Phase N° 5 – Mise en service et exploitation	À déterminer en collaboration avec l’Adjudicataire

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Dominique LEMAY, 29 novembre 2021  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, 25 novembre 2021

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-26

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1219309007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 1 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.  
Autoriser un déboursé maximum de 1 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

Autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 11:37

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219309007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 1 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la surveillance et l'entretien du chalet et des terrains sportifs au parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante. Cette entente porte sur la gestion déléguée pour l'année 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20406 (1208419014) - 2 novembre 2020 :** D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**CA07 200294 (1073413063) - 7 mai 2007 :** D'accepter les modifications des protocoles d'entente de gestion déléguée entre l'arrondissement et les clubs d'Âge d'or Ste-Catherine-Labouré, St-Télesphore, Falchi et les Aînés du Parc Highlands.

**CA04 200264 (1043413071) - 3 mai 2004 :** D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, à signer le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et le Club d'Âge d'or Ste-Catherine Labouré pour la gestion déléguée du chalet du parc Jeannotte.

**DESCRIPTION**

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour les terrains de pétanque et le chalet du 500, rue Laplante. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage, l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

**JUSTIFICATION**

La convention de services permettra au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré de continuer à offrir des services variés.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense totale de 1 800 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités de l'organisme pourraient ne pas avoir lieu ou seraient adaptées selon les consignes de la Direction de la santé publique.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

Linda RENÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1219309006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.  
Autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

Autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 11:38

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1219309006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la surveillance et l'entretien du chalet et des terrains sportifs au parc Hébert situé au 8827, rue Beyries. Cette entente porte sur la gestion déléguée pour l'année 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0405 (1208419016) - 2 novembre 2020 :** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CA07 200294 (1073413063) - 7 mai 2007 :** D'accepter les modifications des protocoles d'entente de gestion déléguée entre l'arrondissement et les clubs d'Âge d'or Ste-Catherine-Labouré, St-Télesphore, Falchi et les Aînés du Parc Highlands.

**DESCRIPTION**

Le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour les terrains de pétanque et le chalet du 8827, rue Beyries. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage, l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

**JUSTIFICATION**

La nouvelle convention de services permettra au Club d'âge d'or St-Télesphore de continuer à offrir des services variés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totale de 800 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités de l'organisme pourraient ne pas avoir lieu ou être adaptées selon les directives de la Direction régionale de la santé publique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2021-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1218823008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022, dans le cadre du programme « soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022, dans le cadre du programme « soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.  
Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER Le 2021-12-02 11:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218823008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022, dans le cadre du programme « soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La troupe produit annuellement deux pièces de théâtre, conformément au calendrier élaboré par l'arrondissement en collaboration avec le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0553 (1195986016) adoptée le 9 décembre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Starshit », présentée au Théâtre du Grand Sault du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**CA19 20 0272 (1195986006) adoptée le 3 juin 2019 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps » présentée au Théâtre du Grand Sault du 8 au 12 mai 2019. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**CA18 20 0139 (1185986003) adoptée le 3 avril 2018 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Le dîner de cons » présentée au Théâtre du Grand Sault du 3 au 6 mai 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message

du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

## **DESCRIPTION**

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : soutien à la création et production artistique, et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

La fabrication des décors est confiée à une personne-ressource professionnelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 1 800 \$, toutes taxes incluses, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

La contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses, est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'avant-Scène est une troupe de théâtre amateur très active à l'arrondissement et ouverte à tous les citoyens désirant pratiquer le théâtre. L'accompagnement professionnel dans la réalisation des décors est un aspect important à la réussite de leur pièce de théâtre.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme s'engage à respecter et à faire respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur au Théâtre du Grand Sault.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tania PERLINI  
Agente de développement culture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2021-11-24

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1219309009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.  
Dans l'éventualité de l'annulation de l'événement, l'Association s'est engagée à restituer la contribution à l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 11:35

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219309009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six (6) orientations ont été identifiées. Parmi ces dernières, notons celle de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Ces orientations se déclinent en pistes d'action de la manière suivante : « Soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. ».

En décembre 2021, l'Association Messinese de Montréal inc. souhaite organiser un concert virtuel avec des artistes d'Italie. L'idée est de donner la chance à la communauté montréalaise d'assister à ce concert qui sera diffusé gratuitement sur la page Facebook de l'organisme

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0460 - 1208419019 - 7 décembre 2020 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

**CA19 20 0455 - 1198419007 - 7 octobre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins dans le cadre du plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

**CA18 20 0386 - 1187551010 - 4 septembre 2018 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation de deux concerts en novembre 2018 avec la performance du groupe musical Atmosfera Blu, venu d'Italie.

**DESCRIPTION**

La contribution financière de 500 \$ permettra à l'Association Messinese de Montréal inc. de

soutenir la réalisation du concert virtuel de Noël qui aura lieu en décembre 2021.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 500 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité que l'événement ne soit pas réalisé, il est convenu entre les parties que l'organisme s'engage à retourner la subvention à l'arrondissement.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison du confinement lié à la COVID-19, l'organisme a dû innover leur événement. Normalement, il serait réalisé en partie au Théâtre Desjardins.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2021-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1219309008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation d'un calendrier 2022.

Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2022.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER Le 2021-12-07 16:28

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219309008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation d'un calendrier 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'un calendrier 2022 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0461 (1208419020) - 7 décembre 2020 :** D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2021.

**CA19 20 0555 (1198419011) - 9 décembre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier.

**DESCRIPTION**

La contribution financière permettra à l'organisme de réaliser un calendrier 2022 qui sera distribué dans la communauté, incluant un message des élus préalablement approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 200 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2021-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social





**Dossier # : 1217817004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 400 \$ à la LaSalloise Jordan Savoury pour sa participation au Championnat d'athlétisme The Flanders Cup en Belgique en août 2021

Accorder une contribution financière de 400 \$ à la LaSalloise Jordan Savoury pour sa participation au Championnat d'athlétisme The Flanders Cup qui s'est tenue en Belgique en août 2021.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-06 16:24

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1217817004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 400 \$ à la LaSalloise Jordan Savoury pour sa participation au Championnat d'athlétisme The Flanders Cup en Belgique en août 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'athlète, Jordan Savoury, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de sa participation au championnat d'athlétisme « The Flanders Cup » qui s'est tenue en Belgique en août 2021. Le Championnat d'athlétisme est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme et Athlétisme Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'événement The Flanders Cup, d'une durée de trois semaines, s'est déroulé du 7 au 21 août 2021 en Belgique. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, l'athlète est éligible à recevoir un montant de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'un groupe de cinq personnes ou moins à un événement à plus de 701 km de LaSalle ».

**JUSTIFICATION**

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour l'athlète Jordan Savoury.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 400 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une

demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la politique de reconnaissance

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Malgré la pandémie, l'athlète a participé à plusieurs compétitions nationales et internationales à l'été 2021.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2021-12-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1217405017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité préparatoire pour les mois de janvier à avril 2022

De nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2022.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 14:06

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217405017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité préparatoire pour les mois de janvier à avril 2022

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 20 0133

**DESCRIPTION**

Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

De nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 :  
Membres du conseil :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger à titre de président  
Madame la conseillère Josée Troilo

Membres résidents :

Monsieur David Nadeau  
Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumasa  
Monsieur Frédéric Lavoie  
Madame Michelle Delisle-Boutin

et :

Madame Charlotte Boulanger, résidente, à titre de membre suppléant pour l'année 2022

ainsi que :

Monsieur Pascal Lavoie à titre de secrétaire  
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle à titre de personne-ressource

**Signé par** Benoit G GAUTHIER Le 2021-12-08 14:25

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4 le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

1. Six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et une (1) personne agissant à titre suppléant;
2. deux (2) membres du conseil.

En vertu des articles 2.3 et 2.4, les membres du Comité sont nommés par résolution du conseil pour un mandat d'un an.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 20 0097 - Comité consultatif d'urbanisme pour 2021

CA20 20 0018 - Comité consultatif d'urbanisme pour 2020

**DESCRIPTION**

Les membres proposés du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 sont :

Membres du conseil :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger à titre de président

Madame la conseillère Josée Troilo

Membres résidents :

Monsieur David Nadeau  
Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumasa  
Monsieur Frédéric Lavoie  
Madame Michelle Delisle-Boutin

et :

Madame Charlotte Boulanger, résidente, à titre de membre suppléant pour l'année 2022

ainsi que :

Monsieur Pascal Lavoie à titre de secrétaire  
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle à titre de personne-ressource

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS



Contenu	
Contexte	

En vertu de l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4 le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

1. Six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et une (1) personne agissant à titre suppléant;
2. deux (2) membres du conseil.

Suite au départ d'un des membres, ainsi qu'à celui du membre suppléant, deux nouveaux membres se joignent au comité, soit :

- Monsieur Benoît Dion à titre de membre
- Madame Charlotte Boulanger à titre de membre suppléant

<b>Décision(s) antérieure(s)</b>	
----------------------------------	--

CA20 20 0018 - Comité consultatif d'urbanisme pour 2020  
CA20 20 0470 - Désignation de madame Nancy Blanchet pour 2021  
CA20 20 0473 - Désignation de madame Josée Troilo pour 2021

<b>Description</b>	
--------------------	--

Nomination de six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement:

Madame Nouria Bekheira  
Madame Michelle Delisle-Boutin  
Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumas  
**Monsieur Benoît Dion**  
**Monsieur Frédéric Lavoie**  
Monsieur David Nadeau

et agissant à titre suppléant:

Madame Charlotte Boulanger

ainsi que:

Monsieur Hugo Rousseau à titre de secrétaire  
Monsieur Normand Trottier à titre de personne ressource

<b>Justification</b>	
<b>Aspect(s) financier(s)</b>	
<b>Développement durable</b>	
<b>Impact(s) majeur(s)</b>	
<b>Impact(s) lié(s) à la COVID-19</b>	
<b>Opération(s) de communication</b>	
<b>Calendrier et étape(s) subséquente(s)</b>	
<b>Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs</b>	

En conformité avec l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022

De nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place de la mairesse en son absence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nommer Madame la conseillère de ville Laura Palestini pour agir à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour l'année 2022

De désigner pour 2022 madame la mairesse Nancy Blanchet :  
Présidente de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 14:05

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217405011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

De désigner pour 2022 Mme la mairesse Nancy Blanchet :

Présidente de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20 0470

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour l'année 2022

De désigner pour 2022 madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini :  
Présidente du comité de circulation  
Responsable du dossier développement culturel

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:59

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217405009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour l'année 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20 0472

**DESCRIPTION**

Désignation pour 2022 de madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini :  
Présidente du comité de circulation  
Responsable du dossier développement culturel

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour l'année 2022

De désigner pour 2022 monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps :  
Responsable du dossier développement économique  
Responsable du dossier transport et mobilité  
Responsable de PME-Montréal Grand Sud-Ouest

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 13:01

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405010

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 200469

**DESCRIPTION**

Désignation pour 2022 de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps :  
Responsable du dossier développement économique  
Responsable du dossier transport et mobilité  
Responsable du dossier PME-Montréal Grand Sud-Ouest

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour l'année 2022

De désigner pour 2022 madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo :  
Responsable du développement durable  
Membre de la Fondation de l'hôpital de LaSalle

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:56

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217405005**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour l'année 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20 0473

**DESCRIPTION**

Désignation pour 2022 de Mme la conseillère d'arrondissement Josée Troilo  
Responsable du développement durable  
Membre de la Fondation de l'hôpital de LaSalle

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour l'année 2022

De désigner pour 2022 madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano :  
Présidente du comité de la S.O.U.PE  
Responsable du dossier diversité culturelle  
Responsable du dossier accessibilité universelle  
Membre de la Fondation de l'hôpital de LaSalle

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:53

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Désignation pour 2022 de Mme la conseillère d'arrondissement Daniela Romano  
Responsable du dossier diversité culturelle  
Responsable du dossier accessibilité universelle  
Membre de la Fondation de l'hôpital de LaSalle  
Présidente du comité de la S.O.U.PE

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Désignation de M. le conseiller Michel Noel pour l'année 2022

De désigner pour 2022 monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel :  
Responsable du dossier sports et loisirs  
Membre du comité de la S.O.U.PE  
Membre du comité de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine  
Membre du comité de pilotage du budget participatif

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:57

**Signataire :** Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de M. le conseiller Michel Noel pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

De désigner pour 2022 M. le conseiller d'arrondissement Michel Noel :  
Responsable du dossier sports et loisirs  
Membre du comité de la S.O.U.PE  
Membre du comité de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine  
Membre du comité de pilotage du budget participatif

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de M. le conseiller Benoit Auger pour l'année 2022

De désigner pour 2022 monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger :  
Responsable du dossier développement social et communautaire  
Membre du comité de circulation  
Membre du comité de pilotage du budget participatif

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-08 12:59

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217405007

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Désignation de M. le conseiller Benoit Auger pour l'année 2022**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Désignation pour 2022 de M. le conseiller d'arrondissement Benoit Auger :  
Responsable du dossier développement social et communautaire  
Membre du comité de circulation  
Membre du comité de pilotage du budget participatif

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-12-08



**Dossier # : 1217405013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, soit :

le lundi 17 janvier

le lundi 7 février

le lundi 7 mars

le lundi 4 avril

le lundi 2 mai

le lundi 6 juin

le lundi 4 juillet

le lundi 8 août

le mardi 6 septembre

le mardi 11 octobre

le lundi 7 novembre

le lundi 5 décembre

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-29 09:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217405013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public.

Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20464 - Adoption du calendrier 2021

**DESCRIPTION**

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, soit :

le lundi 17 janvier

**le lundi 7 février**

le lundi 7 mars

le lundi 4 avril

le lundi 2 mai

le lundi 6 juin

le lundi 4 juillet

**le lundi 8 août**

le mardi 6 septembre

le mardi 11 octobre

le lundi 7 novembre

le lundi 5 décembre

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-11-26



**Dossier # : 1218157005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-06 16:23

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218157005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 5.4.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit un soutien financier au fonctionnement annuel aux organismes reconnus dans la catégorie « associé » qui satisfont aux critères des clientèles cibles (18 ans et moins, 50 ans et plus).

Plusieurs organismes admissibles à recevoir cette subvention, dont le calcul est effectué en fonction des listes de membres et des états financiers, connaissent une réduction de subventions depuis 2020 en raison d'une diminution des activités et de l'achalandage. La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite donner un coup de pouce à ces organismes et leur verser une subvention bonifiée pour l'année 2021, afin de les soutenir dans la relance de leurs activités en 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0359 (1218157002) - 30 août 2021** - D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

**CA20 20 0139 (1207551013) - 6 avril 2020** - D'approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2020, 2021 et 2022, selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**CA20 20 0408 (1204629006) - 2 novembre 2020** - D'approuver les amendements proposés à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et autoriser leur entrée en vigueur au 3 novembre 2020.

**DESCRIPTION**

Autoriser une dérogation à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19. Les organismes admissibles à la suite du calcul du soutien financier au fonctionnement 2021 recevront ainsi l'équivalent du montant de soutien financier versé en 2019 (avant l'impact de la pandémie) si celui-ci est

supérieur à celui de 2021. L'objectif étant de les aider à relancer leurs activités en 2022, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engage à reprendre leurs activités en 2022.

## **JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts.

Les organismes admissibles au soutien financier au fonctionnement sont les organismes associés dont la mission est d'offrir un service aux jeunes âgés de 18 ans et moins, aux groupes de personnes âgées de 50 ans et plus, incluant les organismes travaillant avec les clientèles atteintes d'un handicap. Ce soutien se décline en trois volets dont le calcul est basé sur les listes de membres et les états financiers des organismes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une fois la présente résolution adoptée, les organismes recevront le versement du soutien financier au fonctionnement conditionnellement à la reprise de leurs activités en 2022. Les subventions administratives proviennent du budget de contribution aux organismes de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maty DIOP  
conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1217817003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'activité de financement de distribution de breuvages de l'Association du hockey mineur de LaSalle (Les Cyclones) à l'aréna Jacques-Lemaire du 8 janvier au 13 mars 2022

Autoriser la tenue de l'activité de financement de l'équipe des Cyclones de l'Association du hockey mineur de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire les fins de semaine du 8 février au 13 mars 2022.

L'organisme s'engage à respecter les mesures sanitaires et recommandations de la Santé publique en vigueur.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 17:16

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217817003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'activité de financement de distribution de breuvages de l'Association du hockey mineur de LaSalle (Les Cyclones) à l'aréna Jacques-Lemaire du 8 janvier au 13 mars 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'équipe des Cyclones (Atome AA, Association du hockey mineur de LaSalle Les Cougars) souhaite organiser une activité de financement de distribution de breuvages (café, eau, jus) à l'hiver 2022. L'activité aura lieu les fins de semaine du 8 janvier au 13 mars 2022 à l'aréna Jacques-Lemaire et les parents et visiteurs à l'aréna seront invités à se procurer un breuvage en échange d'un don.

*Le Règlement 2191 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les nuisances interdit la cueillette de fonds à moins d'y être dûment autorisé par résolution du conseil d'arrondissement.*

La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social demande l'autorisation du conseil d'arrondissement pour procéder à une dérogation du règlement 2191 durant la période du 8 janvier au 13 mars 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'activité de financement se déroulera les fins de semaine pour la période du 8 janvier au 13 mars 2022 à l'aréna Jacques-Lemaire situé au 8681, boulevard Champlain à LaSalle, selon l'horaire suivant :

- Les samedis de 7 h à 20 h
- Les dimanches de 7 h à 9 h et de 15 h à 20 h

Le lieu exact de l'aréna reste à confirmer, mais l'organisme aimerait utiliser le comptoir et l'espace de l'ancien casse-croûte de l'aréna maintenant fermé. L'avantage du comptoir est que celui-ci permet de créer une barrière de distanciation et cette mesure est essentielle en contexte COVID-19 pour distribuer de la nourriture.

**JUSTIFICATION**

L'objectif de l'activité de financement de l'équipe des Cyclones servira à financer les activités et dépenses de la saison de hockey (tournois, fête de fin d'année, etc.) Le but de l'activité est de demander aux parents visiteurs de l'aréna de faire un don à l'organisme en échange d'un breuvage au lieu de payer un prix fixe par item. L'avantage du don comme fonctionnement en contexte COVID-19 permet de ne pas avoir à manipuler de l'argent.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour une activité de financement pour une équipe de hockey Lasallose.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Avec la pandémie COVID-19, les finances des associations sportives ont connu des difficultés et l'Association du hockey mineur de LaSalle n'en fait pas exception. La reprise des activités sportives dans nos installations depuis l'automne est une belle occasion de reprendre tranquillement les activités avant pandémie, notamment les activités de financement.

Toutefois, l'organisme devra respecter les mesures sanitaires et recommandations de la Santé publique en vigueur au moment de l'activité et l'agente de développement sports et loisirs assurera un suivi rigoureux auprès de l'organisation en leur donnant les informations à jour, avant leur activité pour que l'organisme puisse s'ajuster en conséquence aux changements liés à la COVID-19. Le port du masque, la distanciation d'un mètre, lavage des mains fréquent, le port de gants pour les bénévoles travaillant à la distribution et préparation seront exigés par l'arrondissement.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2021-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1213035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 novembre au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 novembre au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:34

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213035013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 novembre au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 21 20 0459 le 25 novembre 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 7 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1213035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

De donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-04 16:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2022 à 44 212 400\$ (dossier 1213035009 - séance extraordinaire du 25 novembre 2021). La stratégie d'équilibre pour 2022 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 200414 Adoption - règlement LAS-0140 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée en 2013, sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 5 233 600 \$ ont été estimés pour le budget 2022 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2022.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2022 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt de l'avis de motion: 25 novembre 2021  
Dépôt du projet de règlement: 25 novembre 2021  
Avis public: 11 novembre 2021  
Adoption du règlement de taxation: 13 décembre 2021  
Avis promulgation: décembre 2021  
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2021-09-23



**Dossier # : 1212363119**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment industriel situé au 7070, rue St-Patrick, afin d'autoriser en cour avant, deux conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque et un espace de remisage de déchets alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, les conteneurs en cour avant sont interdits et qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets.

D'accorder une dérogation mineure (DM3003087855) pour le bâtiment industriel situé au 7070, rue St-Patrick, afin d'autoriser en cour avant, deux (2) conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque et un espace de remisage de déchets, rebuts et vidanges, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un conteneur en cour avant est interdit en vertu de l'article 6.3.1. (27) et qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets, rebuts et vidanges en vertu de l'article 6.3.6.2. (AG3003078717).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:42

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363119**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment industriel situé au 7070, rue St-Patrick, afin d'autoriser en cour avant, deux conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque et un espace de remisage de déchets alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, les conteneurs en cour avant sont interdits et qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un espace de remisage pour matières résiduelles en cour avant pour un bâtiment industriel. Cette demande est liée à un projet d'agrandissement (demande AG3003078717). La demande vise plus précisément l'autorisation en vue d'aménager deux conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque en cour avant, alors qu'un conteneur en cour avant est interdit et que ceux en cour arrière ou latérale doivent être dissimulés par un écran opaque en vertu de l'article 6.3.1. (27) du règlement de zonage numéro 2098. La demande vise aussi à autoriser en cour avant un espace de remisage de déchets, rebuts et vidanges, alors qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets, rebuts et vidanges en vertu de l'article 6.3.6.2 du même règlement.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par l'emplacement stratégique de l'espace proposé pour localiser les conteneurs et l'espace de remisage. Il s'agit d'une amélioration importante de la situation actuelle, la zone étant actuellement située plus près de la rue Saint-Patrick, donc plus visible et plus près de la propriété voisine. L'impact visuel est réduit dans la proposition, en plus de permettre de conserver l'espace vert en cour arrière. Un projet conforme impliquerait l'abattage de nombreux arbres matures sur cette portion du site en plus de générer davantage de surfaces dédiées à la circulation. De plus, les nuisances liées au camionnage seront concentrées au même endroit par un tel aménagement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (DM3003087855) pour le bâtiment industriel situé au 7070, rue St-Patrick, afin d'autoriser en cour avant, deux (2) conteneurs à déchets non dissimulés par un écran opaque et un espace de remisage de déchets, rebuts et vidanges, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un conteneur en cour avant est interdit en vertu

de l'article 6.3.1. (27) et qu'un espace intérieur, en cour arrière ou latérale, doit obligatoirement être prévu pour le remisage des déchets, rebuts et vidanges en vertu de l'article 6.3.6.2. (AG3003078717).

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que le projet ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1212363120**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 7852, boulevard Champlain, afin d'autoriser un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, l'empiètement maximal pour un auvent en cour latérale est de un (1) mètre

D'accorder une dérogation mineure (demande DM3003087853), pour un bâtiment commercial situé au 7852, boulevard Champlain, afin d'autoriser un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, l'empiètement maximal pour un auvent en cour latérale est de un (1) mètre en vertu de l'article 6.2.1 (9.a) (TR3003054582).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:44

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1212363120

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 7852, boulevard Champlain, afin d'autoriser un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, l'empiètement maximal pour un auvent en cour latérale est de un (1) mètre

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un auvent ayant une projection dérogatoire. Il s'agit d'un projet de terrasse pour un restaurant. Considérant la configuration particulière du bâtiment et du terrain, il n'est pas possible d'implanter un auvent de plus de un (1) mètre selon le règlement de zonage, car la terrasse se trouve dans la cour latérale. Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par la volonté d'insonoriser la terrasse par un auvent rétractable et des murs coupe son, afin de limiter les potentielles nuisances sonores et visuelles pour les futurs habitants du projet résidentiel voisin. De plus, cela permettrait d'offrir une meilleure expérience aux clients de l'établissement.

Pour ces raisons, le requérant souhaite installer un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que l'empiètement maximal prévu au zonage est de 1 mètre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (demande DM3003087853), pour un bâtiment commercial situé au 7852, boulevard Champlain, afin d'autoriser un auvent qui empiète de 4,28 mètres dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, l'empiètement maximal pour un auvent en cour latérale est de un (1) mètre en vertu de l'article 6.2.1 (9.a) (TR3003054582).

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice au requérant;
- **CONSIDÉRANT** que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- CONSIDÉRANT que le projet ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-12-01

Chef de division - urbanisme

Directeur



**Dossier # : 1212363118**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cours latérales, d'un bâtiment industriel situé au 7070, Saint-Patrick

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande numéro AG3003078717), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cours latérales, d'un bâtiment industriel situé au 7070, Saint-Patrick.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363118**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cours latérales, d'un bâtiment industriel situé au 7070, Saint-Patrick

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise deux (2) agrandissements sur un bâtiment industriel. D'une part, un agrandissement dans le prolongement de la façade principale en cour latérale droite. D'autre part, un agrandissement en cour latérale gauche. La localisation des travaux permet la conservation de l'espace vert en cour arrière. Le requérant propose également de bonifier l'aménagement du site en ajoutant des arbres à grand déploiement en cour avant, la déminéralisation et l'aménagement des baies paysagères ainsi que l'ajout d'arbustes le long de l'espace de stationnement. Le projet présente une architecture épurée et dans le même style que le bâtiment existant. Les matériaux proposés sont un panneau isolé blanc tel que l'existant (tel que le panneau Norbec, format 42 x 12", profil cannelé, fini lisse, couleur blanc impérial (#qc 28154) ou équivalent) et une maçonnerie grise (telle que la brique urban smooth de Shouldice, format p3.5" x h2.25" x l15.625", couleur oxenden, pose en panneresse et en soldat ou équivalent).

Le projet est relié à une demande de dérogation mineure pour autoriser un espace pour le remisage des déchets, rebuts et vidanges en cour avant (demande DM3003087855).

Les objectifs et critères applicables se trouvent aux chapitres 4 (Transition écologique) et 9 (Industriel) du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande numéro AG3003078717), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cours latérales, d'un bâtiment industriel situé au 7070, Saint-Patrick.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis

favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les interventions permettent de favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement et d'arbustes;
- CONSIDÉRANT que les interventions augmentent la qualité de l'aménagement paysager sur le site;
- CONSIDÉRANT que les matériaux sont de provenance locale et offrent de meilleures qualités de durabilité et de performance;
- CONSIDÉRANT que le projet prévoit des cases de stationnement munies de bornes de recharge électrique;
- CONSIDÉRANT que la volumétrie prend en considération le gabarit et la forme du bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT que l'architecture proposée reflète une conception d'ensemble;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique et Industriel);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1212363117**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1001 à 1013, rue Jacqueline-Sicotte

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro TR3003067143), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1001 à 1013, rue Jacqueline-Sicotte.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:35

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363117**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1001 à 1013, rue Jacqueline-Sicotte

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise la modification de composantes architecturales en façade arrière d'un bâtiment multifamilial de huit (8) logements. Les travaux consistent à modifier le projet afin d'assurer la conformité de deux unités au Code national du bâtiment. Pour ce faire, deux issues doivent être ajoutées à même des ouvertures existantes au niveau du troisième étage. Les fenêtres existantes sont modifiées pour être agrandies vers le bas et protégées par des garde-corps. Le bâtiment fait partie d'un ensemble de projet de développement de 293 logements, répartis sur 18 lots. Il s'agit du lot numéro 5 908 436 (lot G). Les objectifs et critères applicables se trouvent au chapitre 23 (Bouvier-Bourdeau) du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro TR3003067143), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1001 à 1013, rue Jacqueline-Sicotte.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que les interventions permettent de conserver l'apparence des bâtiments existants;
- **CONSIDÉRANT** que les interventions permettent une insertion harmonieuse au cadre bâti;
- **CONSIDÉRANT** que les interventions présentent une qualité architecturale esthétique et fonctionnelle;
- **CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Bouvier-Bourdeau);

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1212363116**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1019 à 1035, rue Jacqueline-Sicotte

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro TR3003067145), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1019 à 1035, rue Jacqueline-Sicotte.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:31

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363116**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1019 à 1035, rue Jacqueline-Sicotte

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification de composantes architecturales en façade arrière d'un bâtiment multifamilial de neuf logements. Les travaux consistent à modifier le projet afin d'assurer la conformité des unités au Code national du bâtiment. Pour ce faire, des issues doivent être ajoutées à même des ouvertures existantes au niveau du troisième étage. Les fenêtres existantes sont modifiées pour être agrandies vers le bas et protégées par des garde-corps. Le bâtiment fait partie d'un ensemble de projet de développement de 293 logements, répartis sur 18 lots. Il s'agit du lot numéro 5 908 435 (lot F). Les objectifs et critères applicables se trouvent au chapitre 23 (Bouvier-Bourdeau) du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro TR3003067145), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la transformation d'un bâtiment multifamilial situé aux 1019 à 1035, rue Jacqueline-Sicotte.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les interventions permettent de conserver l'apparence des bâtiments existants;
- CONSIDÉRANT que les interventions permettent une insertion harmonieuse au cadre bâti;
- CONSIDÉRANT que les interventions présentent une qualité architecturale esthétique et fonctionnelle;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Bouvier-Bourdeau);

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1212363115**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'un bâtiment mixte situé au 6780 à 6788, boul. Newman

D'approuver, pour le permis émis (CO3000965794), les documents modifiés soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'un bâtiment mixte situé aux 6780 à 6788, boul. Newman.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:25

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1212363115

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'un bâtiment mixte situé au 6780 à 6788, boul. Newman

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise la modification des plans d'aménagement du site du projet de construction EQ8. Une résolution du conseil d'arrondissement a été émise en 2018 (CA18 20 0344) et le permis émis en 2020 (CO3000965794). Les modifications apportées au projet visent l'aménagement paysager et l'espace de stationnement extérieur en raison de certaines modifications nécessaires au projet en cours de route, notamment :

- Ajout d'un édicule de sortie pour le stationnement en tréfonds;
- Déplacement de l'espace pour matières résiduelles;
- Modification du quai de chargement;
- Ajout d'équipements mécanique et de communication (TSS et CSI);
- Adaptation de la plantation;
- Retrait d'une terrasse en cour avant et agrandissement de l'autre terrasse adjacente à la place civique.

Les objectifs et critères applicables se trouvent au chapitre 16 (Quartier Angrignon Est) du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du conseil d'arrondissement numéro CA18 20 0344).

**DESCRIPTION**

Approuver, pour le permis émis (CO3000965794), les documents modifiés soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'un bâtiment mixte situé aux 6780 à 6788, boul. Newman.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet prévoit des aménagements sécuritaires et attrayants;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise le verdissement du site;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Quartier Angrignon Est);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-01

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

Hugo ROUSSEAU  
Directeur



**Dossier # : 1212363114**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'une habitation multifamiliale située au 6760 boul. Newman

D'approuver, pour le permis émis (CO3000965793), les documents modifiés soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'une habitation multifamiliale située au 6760 boul. Newman.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-01 22:24

**Signataire :** Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363114**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'une habitation multifamiliale située au 6760 boul. Newman

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification des plans d'aménagement du site du projet de construction EQ8. Une résolution du conseil d'arrondissement a été adoptée en 2018 (CA18200345) et le permis émis en 2020 (CO3000965793). Les modifications apportées au projet visent l'aménagement paysager et l'espace de stationnement extérieur en raison de certaines modifications nécessaires au projet en cours de route, notamment :

- Déplacement de deux (2) cases de stationnement en pavé alvéolé en cour latérale;
- Remplacement d'une partie du revêtement du stationnement par du pavé alvéolé;
- Déplacement de l'espace pour matières résiduelles de la cour latérale droite vers la cour avant;
- Ajout d'un quai de chargement en cour latérale;
- Adaptation de la plantation, dont l'ajout d'arbres le long de la partie arrière de ligne latérale;
- Retrait de la terrasse en cours avant.

Les objectifs et critères applicables se trouvent au chapitre 16 (Quartier Angrignon Est) du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du conseil d'arrondissement adoptée en 2018 (CA18 200345).

**DESCRIPTION**

Approuver, pour le permis émis (CO3000965793), les documents modifiés soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de l'aménagement du site d'une habitation multifamiliale située au 6760 boul. Newman.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 17 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet prévoit des aménagements sécuritaires et attrayants;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise le verdissement du site;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Quartier Angrignon Est);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1216456009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-02 09:12

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1216456009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2021-11-30